



Conseil général
Échange

A0809-CG-075

Quelques jalons d'analyse de la conjoncture sociopolitique

Les 20, 21 et 22 mai 2009

- Siège social
- Bureau de Québec

Centrale des syndicats du Québec
9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3
320, rue St-Joseph, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Adresse Web : <http://www.csq.qc.net>

Téléphone : (514) 356-8888
Téléphone : (418) 649-8888

Télocopie : (514) 356-9999
Télocopie : (418) 649-8800

Introduction

L'agenda politique, tant au Québec qu'au Canada, peut nous sembler à maints égards décourageants pour le mouvement syndical. Alors que notre société aurait besoin de vision, d'un projet de société issu d'un débat national assorti d'un engagement de l'ensemble des composantes de la société québécoise, nous sommes plutôt confrontés à des gouvernements qui gèrent à la petite semaine, voire à la pièce.

Pour échapper à cette morosité, il n'est pas inutile de nous rappeler l'importance du mouvement syndical comme acteur de changement social et pourquoi pas comme porteur de propositions concrètes. C'est ce que la dernière partie de cette conjoncture présente, à tout le moins des pistes d'intervention.

L'activité parlementaire au Québec

Quelques mois après leur élection, les libéraux de Jean Charest suscitent déjà une très grande méfiance dans la population québécoise. Il est peut-être un peu tôt pour parler de dégringolade, mais force est de constater que les derniers sondages témoignent d'une baisse certaine de la popularité du gouvernement. Malgré cela, l'équipe de Jean Charest gouverne sans grande conviction. En effet, la majorité des promesses électorales des derniers mandats n'ont pas été réalisées, les grands chantiers sont restés en plan et le discours inaugural n'était, en grande partie, qu'un rappel des initiatives gouvernementales lancées à ce jour sans vision et sans élan vers l'avenir, nonobstant tout le discours autour du Plan Nord. La réunion du Conseil général du Parti libéral du Québec (PLQ) prévue les 23 et 24 mai 2009 devrait permettre de vérifier les propositions de ce parti pour assurer la relance économique, la création d'emplois et, surtout, sur la manière dont le premier ministre parviendra à faire du Québec « la première puissance mondiale d'énergies propres et renouvelables ».

Ce qui se confirme cependant, c'est le retour au Jean Charest première mouture : l'arrogance du premier ministre reprend le dessus, la transparence si fortement vantée est oubliée et le copinage refait surface.

Pendant ce temps, l'Action démocratique du Québec (ADQ) se cherche un nouveau *leader*. Éric Caire a été le premier à prétendre à la succession de Mario Dumont. Son intention : que l'ADQ « s'impose comme la formation politique de la rigueur et de la cohérence ». Réaliste, il affirmait le 24 mars dernier : « Nous n'avons pas la présomption des citoyens que nous pouvons réaliser ce qu'on propose. Donc, pour ça, il faut qu'on soit capables de mettre en application nos idées. » En conséquence, il ne suffira plus dorénavant de lancer une idée, car « une bonne

idée, dans le fond, c'est une permission de la fouiller, de la travailler avant de la proposer aux Québécois¹ ».

De son côté, Gilles Taillon fait un retour en politique. Il souhaite actualiser certains éléments du programme de ce parti et mieux expliquer les propositions adéquistes. Sa démarche vise à redonner vie à celle proposée par le rapport Gobeil ou le rapport Facal, et à déterminer les organismes publics à éliminer. Bref, il reprend à son compte la décroissance de l'État québécois. Dans sa ligne de mire, l'abolition des agences de santé et de services sociaux et le transfert des services aux hôpitaux et aux CSSS. Il remet à l'avant-scène l'idée de la décentralisation des écoles et l'abolition des commissions scolaires, tout en soulignant que cela doit se faire avec « doigté ».

1. Le menu parlementaire

Au-delà des phrases creuses, force est de constater que le menu législatif emprunte beaucoup à la mise en œuvre de politiques maintes fois annoncées et au rappel de certains projets de loi laissés en suspens par les élections de décembre 2008. Au total, le gouvernement aura présenté 51 projets de loi et les partis d'opposition 7 projets de loi.

Des projets de loi qui reviennent²

Parmi les projets de loi, celui intitulé Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale mérite d'être souligné. Il répond aux demandes répétées des organisations syndicales afin d'assujettir les entreprises de dix employés et plus à la loi. Plus encore, la Commission sur l'équité salariale a vu son budget accru.

Le projet de loi 9 sur l'utilisation abusive des tribunaux répond en grande partie aux demandes des groupes sociaux et des organisations syndicales de protéger les libertés fondamentales en cas de poursuites abusives. Fait à souligner, le projet s'appliquera aux causes pendantes, dont celle des Éditions Écosociété. L'étude détaillée du projet de loi n'est pas terminée ; aussi, une question demeure : la ministre Weil saura-t-elle résister au lobby des chambres de commerce qui l'enjoignent de remettre ce projet à plus tard à cause du contexte économique ?

Le projet de loi 3 vise à mettre en œuvre l'Entente Québec-France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Les règlements menant à l'obtention d'un permis d'exercice pour un ordre professionnel seront désormais soumis à l'Office des professions. Cette entente pourrait être élargie à d'autres gouvernements.

¹ Robert Dutrisac, « Éric Caire propose à l'ADQ de rompre avec l'amateurisme », *Le Devoir*, 25 mars 2009, p. A-3.

² Le gouvernement québécois avait jusqu'au jeudi 14 mai 2009 pour déposer des projets de loi en vue de leur adoption avant l'ajournement de l'été.

Finalement, le projet de loi 27 affirme le caractère collectif des ressources en eau, c'est-à-dire qu'il confirme le statut juridique de l'eau comme ressource commune. Il fournit à l'État un régime juridique de gardien et de gestionnaire des ressources en eau tant de surface que souterraine. Le problème avec ce projet de loi, c'est que le règlement concernant la question de la redevance sur l'eau par les grands utilisateurs sera prépublié à l'automne 2009 aux fins de consultation et la version définitive au printemps 2010.

Un projet de loi attendu, une victoire historique

En octobre 2008, la juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure du Québec, invalidait la loi 8 parce qu'elle niait les droits fondamentaux des responsables en services de garde (RSG) à la syndicalisation et à la négociation. Au lendemain de ce jugement, des pourparlers avaient été entrepris avec le gouvernement afin de mettre en place un régime de représentation et de négociation. Après de longs mois de discussion, le ministre de la Famille, Tony Tomassi, a finalement déposé le projet de loi 51, Loi sur la représentation de certaines personnes responsables d'un service de garde en milieu familial et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant et modifiant diverses dispositions législatives. Ce projet de loi couvre 15 000 responsables, dont la très grande majorité (11 000) ont adhéré à la CSQ.

Des politiques qui sentent le réchauffé

La stratégie d'action jeunesse 2009-2014, intitulée *Enrichir le Québec de sa relève*, étalée sur 5 ans contient un catalogue de mesures déjà annoncées ou reconduites, à l'exception d'une mesure supplémentaire qui vise à contrer le décrochage scolaire assortie d'un budget de 50 millions sur 5 ans en collaboration avec la Fondation Lucie et André Chagnon.

Des politiques qui se font attendre

- La politique sur les élèves en difficulté ;
- Le portrait national de la violence en milieu scolaire ;
- Un véritable projet pour contrer le décrochage scolaire ;
- Une réelle prise en compte de l'avenir de l'éducation en région ;
- Le plan de lutte contre la pauvreté ;
- La politique sur l'itinérance ;
- Le plan d'action contre la maltraitance des aînés ;
- L'accès à l'Internet haute vitesse dans toutes les régions ;
- La réforme du mode de scrutin.

L'incursion du privé qui se conforte

Le gouvernement de Jean Charest mise sur des projets en PPP pour renouveler les infrastructures ou, encore, pour la construction d'hôpitaux universitaires ou en soins de longue durée. Il persiste et signe en déposant le projet de loi 41 qui modifie la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport afin d'établir de nouvelles règles en ce qui a trait au recouvrement des péages et à la protection des montants perçus par un partenaire pour le compte du gouvernement. Ce projet permet aussi au gouvernement de créer le Fonds des partenariats en matière d'infrastructures de transport.

Une réflexion plus poussée de la part du gouvernement aurait pourtant été nécessaire, surtout que bien des avis sonnent l'alerte quant au recours aux PPP. Ainsi, la firme PricewaterhouseCoopers signale, dans son rapport Financement des infrastructures – survivre au resserrement du crédit, que « le crédit bancaire est simplement insuffisant, et inefficace, comme source de financement à long terme. [...] Il est naïf de s'attendre à ce que les marchés reviennent aux bas taux de financement obtenus pendant le premier semestre de 2007 ». En conséquence, le gouvernement serait mieux avisé de renoncer aux PPP et d'opter pour des modes de financement conventionnels moins coûteux et plus faciles à réaliser, surtout que si les banques hésitent à prêter aux entreprises, leurs réserves tombent lorsqu'il s'agit du gouvernement. Il serait aussi avisé de prendre note qu'en Alberta, le gouvernement a annulé les projets d'écoles secondaires en PPP, parce que les promoteurs n'arrivent pas à trouver le financement nécessaire et que le modèle ne permet pas la souplesse requise pour répondre aux besoins des milieux, comme l'installation de services de garde.

Dans le même ordre d'idée, le gouvernement met « l'État sous condition³ » en créant des programmes sous forme de PPP sociaux financés en partie grâce à des fondations privées. Depuis 2006, nous avons assisté à la mise en œuvre du Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie financé partiellement par la Fondation Lucie et André Chagnon. Actuellement, l'Assemblée nationale étudie deux projets de loi, le projet de loi 6, Loi instituant le Fonds de soutien aux proches aidants des aînés, appuyé par la Fiducie de la famille Chagnon et le projet de loi 7, Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants, soutenu par la Fondation Lucie et André Chagnon⁴. Malgré toutes les objections soulevées par le recours au partenariat privé, le ministre de la Famille est sans équivoque : pas question de refuser l'argent des donateurs. « Pour nous, l'important, c'est de dire : Bon, bien, parfait, il y a des gens qui sont prêts avec le gouvernement à investir des sommes importantes pour venir en aide, il ne faut pas les refuser⁵. »

³ Expression utilisée par le président de la CSQ, Réjean Parent, lors de la présentation du mémoire de la Centrale à l'Assemblée nationale le 2 avril 2009.

⁴ Pour une lecture critique des fondations, se référer au document A0809-CG-065.

⁵ *Le Courrier parlementaire*, mercredi 8 avril 2009.

L'incursion du privé ne se limite pas aux PPP. Le recours aux cliniques médicales spécialisées prend de l'ampleur. Aussi, le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) a déposé une requête en nullité afin de faire déclarer illégal le règlement sur ces cliniques, car elles contreviennent aux principes de la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Le gouvernement a déposé le projet de loi 34, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les centres médicaux spécialisés et les laboratoires d'imagerie médicale générale. Le SISP a demandé et obtenu que ce projet de loi fasse l'objet d'une commission parlementaire au cours de laquelle il déposera un mémoire.

Le recours aux tarifications qui se profile assorti de hausses de cotisations

Selon les dernières statistiques fiscales des ministères des Finances et du Revenu, « plus de quatre contribuables sur dix (43,4 %) ne gagnent même pas 20 000 \$ par année. Selon divers organismes incluant Statistique Canada, le seuil de pauvreté, pour une personne seule oscille à 18 000 \$ ». Au Québec, lors de l'année d'imposition 2006, 40 % des personnes n'ont pas payé d'impôt, leurs revenus étant insuffisants. Plus encore, selon de Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 20 % des coûts de santé sont liés à la pauvreté.

Malgré toutes ces données, le gouvernement québécois refuse d'intervenir pour contrer la hausse de la tarification de plusieurs services publics et de la cotisation à certains régimes. Au contraire, lors du dépôt du dernier budget, le gouvernement a clairement indiqué qu'il souhaitait réhabiliter le rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics rédigé par Claude Montmarquette et Joseph Facal. Pour ce faire, il a instauré une « politique de financement des services publics » et exigé de tous les ministères qu'ils évaluent « systématiquement les coûts de tous les services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée ou pourrait l'être⁶ ».

Pendant ce temps, malgré que l'électricité constitue un bien essentiel, Hydro-Québec continue à hausser ses tarifs d'électricité. Depuis le 1^{er} avril 2009, cette société d'État a obtenu le droit de majorer ses tarifs de 1,2 %. Selon Option consommateurs, « depuis 2004, les tarifs d'électricité ont augmenté de 18,2 %, ce qui est bien au-dessus de la hausse du coût de la vie, qui a été de 12,6 %, au cours de la même période⁷ ». Et s'il faut en croire la rumeur, le ministère des Finances échafaude des scénarios pour puiser dans les tarifs résidentiels d'Hydro-Québec en introduisant un tarif préférentiel qui frapperait les gros consommateurs et épargnerait les familles des classes moyennes.

Finalement, le succès du Régime québécois d'assurance parentale est incontestable, les naissances augmentent d'année en année. Sauf que ce régime est en déficit. Pour assurer son financement, le Conseil de gestion de l'assurance

⁶ Robert Dutrisac, « Petite révolution fiscale et tarifaire en vue », *Le Devoir*, 21 et 22 mars 2009.

⁷ Fabien Deglise, « Hydro hausse ses tarifs de 1,2 % », *Le Devoir*, 7 et 8 mars 2009, cahier B-1.

parentale songe à une nouvelle hausse d'environ 8 % qui s'ajouterait aux augmentations de cotisations de 15 % au cours des deux dernières années.

2. Des problèmes d'éthique quant à la gestion des fonds gouvernementaux

Depuis 2003, la masse salariale des cabinets ministériels, composés du personnel politique, a augmenté de 30 %, passant de 18,9 à 26,4 millions de dollars en 2008⁸. Plus encore, le gouvernement de Jean Charest l'a gonflé depuis décembre 2008 avec l'ajout de 8 nouveaux ministères. Ce qui a aussi enflé, c'est le retour du copinage si on en croit le député libéral Pierre Reid qui avouait candidement, au *Courrier parlementaire* du 12 mai 2009, que depuis 2003, la fonction publique a connu une grande transformation. D'une fonction publique péquiste, « qui dicte de Québec ce qu'on pense bon pour les citoyens, on est passé à une fonction publique très libérale, qui sait que ce sont les gens des régions qui savent réellement ce qui est bon pour eux et qui accompagne plutôt les partenaires régionaux ». Sans preuve et sans réplique, cette affirmation est une véritable insulte à la fonction publique québécoise.

Au fil des découvertes, les multiples dérapages liés au fonctionnement des Fonds d'intervention économique régionaux (FIERS), gérés par Investissement Québec, ressemblent fort à des occasions de copinage. Ces sociétés en commandite, qui se spécialisent dans l'investissement dans des entreprises en démarrage et dont le capital se compose de deux tiers de fonds publics et d'un tiers de fonds privés, défraient la manchette des journaux à cause d'apparence de conflits d'intérêts, de patronage à peine déguisé envers les amis du PLQ et de non-respect des règles d'attribution des fonds. Situation embarrassante pour le ministre des Finances et ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Raymond Bachand, qui souhaitait que le comité de vérification d'Investissement Québec soit chargé de faire la lumière sur le fonctionnement de ce programme. Peine perdue, le vérificateur général a décidé d'examiner les activités des FIERS.

Autre signe du laxisme des règles d'éthique, c'est l'attitude du premier ministre qui n'en finit plus de modifier les directives émanant du Conseil exécutif afin de permettre à ses ministres de conserver certains intérêts dans une compagnie qui transige avec le gouvernement. Pensons à Pierre Corbeil qui a travaillé pour des compagnies minières et qui est étroitement associé au Plan Nord ou, encore, à Philippe Couillard qui tout en étant ministre de la Santé et des Services sociaux a réussi à se négocier un emploi dans un fonds d'investissements en santé. Cela témoigne, selon Pierre Bernier, professeur à l'ENAP et chercheur à l'Observatoire de l'administration publique, de la mollesse du premier ministre à appliquer avec rigueur les articles de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Finalement, après des semaines de tergiversations, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Jacques Dupuis, a dû se rendre à

⁸ Jocelyne Richer, « La masse gouvernementale du gouvernement Charest a bondi de 30 % en six ans », *La Presse*, 30 mars 2009, p. A-9.

l'évidence et déposer *in extremis*, le 14 mai 2009, le projet de loi 48 intitulé Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale. Ce dernier devrait permettre de régler la question en instituant un poste de Commissaire à l'Éthique et en faisant adopter un code de déontologie qui obligerait, notamment les députés et les ministres à déclarer tous leurs intérêts personnels, ainsi que ceux de leur famille immédiate. Ce projet de loi sera soumis à des consultations particulières et devrait être adopté avant l'ajournement de l'été.

3. Le développement économique avant le développement durable

Le gouvernement Charest fait grand cas de son Plan Nord. Ce dernier repose en partie sur l'exploitation minière et ne s'inscrit pas dans une perspective de développement viable. En effet, le Vérificateur général du Québec l'a clairement démontré dans son rapport sur le secteur minier, déposé le 1^{er} avril dernier : le ministère des Ressources naturelles et de la Faune ne réussit pas à développer une gestion écosystémique dans sa stratégie minérale, car il est sous l'emprise des lobbies économiques. Non seulement les entreprises minières ne versent pas les 12 % de leurs profits au gouvernement, mais des projets d'exploitation sont approuvés même s'ils ont fait l'objet d'avis défavorables. Et pour cause, le ministère souffre d'un manque chronique d'effectifs et, conséquemment, n'effectue plus d'études systématiques des statistiques de cette industrie. Et pour ajouter à l'irresponsabilité ministérielle, une forte proportion de sites miniers abandonnés n'ont pas été restaurés par leurs propriétaires ou l'ont été d'une manière qui ne respecte pas les règles. Si le passé est garant de l'avenir, la vigilance s'impose quant aux enjeux de ce Plan Nord.

À moins d'un revirement spectaculaire, le harnachement de la Romaine aura bel et bien lieu. Non seulement le gouvernement Charest a finalement obtenu le feu vert d'Ottawa, mais les premières pelletées de terre ont été levées. Malgré l'opposition des groupes environnementaux comme la Fondation Rivières et des Innus d'Uashat et de Mani-Utenam, le gouvernement entend aller de l'avant avec ce projet censé fournir 1 550 mégawatts d'électricité d'ici 2016. Et comme si cela n'était pas suffisant, le gouvernement annonce déjà la mise en chantier d'un nouveau projet, celui de Petit-Mécatina.

Finalement, la refonte de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles risque d'entraîner une nouvelle saignée du territoire agricole et de nouvelles menaces pour la souveraineté alimentaire du Québec. La zone cultivée au Québec ne représente plus que 2 % de l'ensemble du territoire agricole québécois. Dans un tel contexte, la souveraineté alimentaire devient un enjeu crucial pour assurer une autosuffisance alimentaire. Depuis les années 80, cette autosuffisance est passée de 85 % à 55 %. On calcule que près de 4 000 hectares agricoles disparaissent chaque année. Dans un tel contexte, la nouvelle Coalition pour la protection du territoire agricole, à laquelle a adhéré la CSQ, aura fort à faire pour forcer les ministères responsables de l'aménagement du territoire à assurer la protection du territoire agricole du Québec.

L'action parlementaire à Ottawa

1. Des compressions aveugles fondées sur un discours idéologique

Le gouvernement Harper ne semble pas s'embarrasser de son statut de gouvernement minoritaire. Il se comporte comme s'il était majoritaire. Et pour cause, la Coalition NPD-BLOC-PLC s'est effondrée à l'arrivée de Michael Ignatieff à la direction du PLC. Dorénavant, chaque parti scrute les sondages afin de mesurer l'adhésion de la population à son programme et à son discours.

Dans un tel contexte, l'équipe ministérielle de Stephen Harper n'en finit plus de proposer un ensemble de mesures fondées sur les valeurs de la droite conservatrice qui mettent en danger les libertés fondamentales, et ce, malgré le fait que la population s'exprime sévèrement à leur égard dans les sondages.

La culture soumise au couperet

Les programmes de subventions Routes commerciales de Patrimoine Canada et PromArt du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international appartiennent au passé. Leur abolition n'est pas le fruit du hasard, mais témoigne « d'une véritable inquisition de la pratique artistique professionnelle » comme l'écrivait Martin Faucher, président du Conseil québécois du théâtre, en mars dernier⁹. En effet, en moins de trois ans, c'est plus de 16 programmes de soutien aux arts et à la culture qui ont disparu alors que les économies réalisées par le gouvernement fédéral totalisent 60 millions de dollars. « Sont dorénavant priorités les événements qui s'inscrivent dans le divertissement à grande échelle, le tourisme culturel, la commémoration historique ou le développement des communautés par l'entremise des arts et du patrimoine. » Ce programme politique se défend bien, sauf que tout investir dans ces voies compromet l'aide à la création et à l'innovation, et réduit la culture au divertissement.

Pendant ce temps, les Forces canadiennes ont triplé leurs dépenses consacrées à la présentation de spectacles pour les soldats déployés en Afghanistan. Certes, cette pratique s'inscrit en droite ligne avec la tradition de spectacles là où les armées sont déployées. Elle conforte surtout l'impression que dorénavant la culture est réduite à sa forme événementielle et à sa nature éphémère.

La mise en danger de la recherche scientifique

« La science publique a été ciblée par des réductions d'effectifs et des compressions budgétaires au cours de la dernière décennie. En utilisant des étiquettes comme "examen de programmes" et "examen stratégique", les gouvernements ont progressivement dégradé la capacité scientifique du pays. Le

⁹ Martin Faucher, « Veut-on vraiment des arts en ce pays ? », *Le Devoir*, 31 mars 2009, p. A-7.

gouvernement actuel a tellement attaqué la science publique que celle-ci se rapproche dangereusement de son seuil critique¹⁰. »

Au cours du mois de juin, les quatre plus importants organismes de recherche scientifique devront effectuer d'importantes compressions à cause de la décision du ministre d'État à la Science et à la Technologie, Gary Goodyear, d'amputer ces organismes de 162 millions de dollars d'ici trois ans. Il s'agit du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), du Conseil national de recherches du Canada (CNRC), du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)¹¹. Dans la même veine, le gouvernement veut orienter l'attribution d'une partie des bourses d'études en sciences humaines vers les domaines reliés au milieu des affaires.

Les conséquences d'une telle politique sont facilement identifiables : retard dans la recherche et le développement du savoir au Canada et exode des scientifiques vers des horizons plus favorables à la recherche, dont les États-Unis.

2. Des relations fédérales-provinciales tendues

Plus le temps passe, plus la facture augmente. Aujourd'hui, les revendications du Québec à l'égard du fédéral atteignent 8,4 milliards de dollars. Ce montant inclut les 800 millions de transferts fédéraux en éducation postsecondaire et les 2,6 milliards pour l'harmonisation de la TPS et de la TVQ. Le gouvernement Harper conteste ces chiffres. D'une part, il considère que l'éducation étant de juridiction provinciale, il n'a pas à verser ces sommes. D'autre part, il estime que la question de l'harmonisation de la TVQ et de la TPS n'est pas réglée et qu'en conséquence, le montant de la facture n'est pas exact. Plus encore, il souhaite que le gouvernement fédéral reprenne la gestion du régime de perception unifié des deux taxes. Ce à quoi le gouvernement québécois a répondu par une fin de non-recevoir.

Autre pomme de discorde : le versement par le gouvernement fédéral de 2,8 milliards de dollars, ce qui correspondrait à la partie québécoise du programme des infrastructures prévues au budget fédéral de janvier 2009. Le Québec et les municipalités trépignent d'impatience, mais le fédéral ne semble pas pressé.

Ce qui se démarque du menu législatif à Ottawa, c'est l'insistance à déposer des législations fondées sur la loi et l'ordre, et qui accordent peu d'investissements du côté de la prévention d'actes criminels. Ces orientations heurtent de plein fouet les orientations québécoises en matière de politique à l'égard des jeunes contrevenants et viennent miner tous les efforts pour une justice qui permet aux personnes condamnées d'entreprendre des démarches de rééducation.

¹⁰ Alec Castonguay, « Recherche scientifique, Ottawa coupe 162 millions », *Le Devoir*, 16 avril 2009, p. A-8.

¹¹ Si la rumeur se confirme, l'Institut canadien de l'information scientifique et technique, la bibliothèque scientifique du Canada sera privatisée ou démantelée.

3. L'environnement menacé

S'il est un domaine où le clivage gauche-droite s'exprime clairement, c'est bien celui de l'environnement comme l'a démontré Jean-Philippe Thérien¹². À gauche, le discours et les mesures mises de l'avant s'appuient sur la reconnaissance de l'urgence d'agir pour sauver la planète et l'humanité. Cette urgence découle d'une approche critique face au modèle de développement économique qui, non seulement met en danger la diversité des écosystèmes, mais a un effet direct sur l'accroissement de la pauvreté, les tensions internationales et les phénomènes migratoires. Les critiques à l'égard des pays du Nord et de leur mode de vie, et les propositions mises de l'avant visent à renforcer les normes nationales et internationales, et à dégager de plus grands investissements publics vers les énergies renouvelables.

À droite, il n'est pas rare d'entendre des remises en question sur les analyses qui abordent les questions de l'environnement ; certains, comme le gouvernement Harper, allant même jusqu'à nier l'effet des gaz à effet de serre sur les changements climatiques. Toujours comme le dit Jean-Philippe Thérien : les tenants de ces positions ont tendance à faire confiance au potentiel de la technologie pour résoudre les problèmes que pourraient poser d'ans l'avenir la dégradation des écosystèmes et l'épuisement des ressources. Plus encore, ils exigent que les pays émergents soient soumis aux mêmes règles environnementales que les pays industrialisés et surtout, que toute réglementation en matière environnementale ne nuise pas au développement économique. Finalement, cette droite est réfractaire à toute intervention des institutions internationales dans le domaine de l'environnement et s'oppose farouchement à la mise en œuvre de protocoles contraignants ou, encore, d'institutions comme une organisation mondiale de l'environnement ou un conseil de sécurité de l'environnement.

Le pragmatisme, dont se réclame cette droite, s'est encore une fois exprimé par de nouvelles mesures contenues au dernier budget fédéral et qui traduisent en projets de règlement visant à alléger les études environnementales sur les nouveaux projets d'infrastructures, notamment ceux issus du programme Chantiers Canada. Alors que « la crise économique est conjoncturelle et que la crise environnementale est là pour rester¹³ », le gouvernement Harper choisit la primauté du développement économique aux dépens du développement durable.

¹² Jean-Philippe Thérien, « Le monde se divise-t-il entre la "gauche" et la "droite" ? », *La politique en question*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2008, p.103.

¹³ Louis-Gilles Francoeur, « 2000 projets soustraits à l'évaluation environnementale, la CQDE dénonce l'attitude d'Ottawa », *Le Devoir*, 21 et 22 mars 2008, p. A-4.

4. Une politique étrangère déficiente

Selon les calculs de l'ancien premier ministre conservateur Joe Clark, alors que « les Affaires étrangères ont vu leur budget baisser de près de 18 % entre 2007-2008 et 2008-2009, la Défense a eu droit à une hausse de 8,4 %¹⁴ ». En fait, comme le faisait observer Manon Cornellier, chroniqueuse au journal *Le Devoir* : « Au cours des trois dernières années, Stephen Harper a donné la priorité aux forces armées, qui avaient besoin d'être remises sur pied, mais il a tout misé sur elles. L'aide au développement a à peine augmenté et la diplomatie a été émasculée¹⁵. »

En conséquence, l'influence canadienne sur la scène internationale s'est considérablement affaiblie que ce soit au chapitre des changements climatiques, de la réforme des institutions internationales, des relations avec les puissances émergentes ou, encore, de certaines crises politiques comme celles qui ravagent le Moyen-Orient ou l'Afrique.

Face aux intentions du président étatsunien de renforcer la diplomatie, il sera intéressant de connaître les intentions du premier ministre canadien au sujet de l'*après 2010* en Afghanistan. Dans une entrevue présentée sur les ondes de CBC à Peter Mansbridge, le président Obama déclarait :

Le parlement canadien a décidé de rester en Afghanistan jusqu'en 2011 et je pense qu'il est important pour le parlement et les Canadiens de sentir que ce qu'ils font là-bas est utile. [...] Je vais présenter notre nouvelle approche et il est certain que je vais continuer de demander aux autres pays de nous aider à résoudre ce difficile problème.

Devant ces attentes, le gouvernement canadien optera-t-il pour une stratégie qui permettrait de mieux jouer son rôle à l'égard de la reconstruction, ce qui inclut la formation de la police, la justice, l'éducation et la santé ? Saura-t-il s'appuyer sur les partis d'opposition ? La réponse du Nouveau parti démocratique (NPD) et du Bloc québécois (BQ) est connue : le retrait en 2011 et avant si possible. Le Parti libéral du Canada (PLC) est d'accord avec la prolongation dans une mission humanitaire et pour chercher une stratégie qui donne une cohérence à la mission de l'OTAN.

Cette influence du Canada sur la scène internationale est aussi réorientée lorsqu'on examine les modifications apportées à la liste des pays récipiendaires de l'aide internationale du Canada. Dorénavant, le Canada se concentrera sur 20 pays prioritaires : l'Afghanistan, le Bangladesh, la Bolivie, les Caraïbes, la Colombie, la Cisjordanie et la bande de Gaza, l'Éthiopie, le Ghana, Haïti, le Honduras, l'Indonésie, le Mali, le Mozambique, le Pakistan, le Pérou, le Sénégal, le Soudan, la Tanzanie, l'Ukraine et le Vietnam. Parmi les conséquences de cette décision, soulignons le fait que plusieurs pays de la francophonie ont été rayés des priorités

¹⁴ Propos repris par Manon Cornellier, « Savoir répondre », *Le Devoir*, 18 février 2009, p. A-3.

¹⁵ *Idem*.

de l'ACDI¹⁶. Pourtant, les membres de l'Assemblée nationale du Québec avaient unanimement, le 2 avril dernier, demandé à Ottawa de réviser sa position. Peine perdue, le gouvernement fédéral demeure inflexible. Cette réorientation a fait dire à Gerry Barr, président du Conseil canadien pour la coopération internationale :

On délaisse l'Afrique au profit de l'Asie et de l'Amérique latine. Avant, 70 % de notre aide allait à l'Afrique, alors que ce sera 30 % maintenant. [...] L'Afrique c'est l'épicentre de la pauvreté mondiale. On laisse tomber plusieurs pays de ce continent au profit de pays moins mal en point. C'est franchement inquiétant¹⁷.

Dans le même ordre d'idée, il convient de rappeler que « la Banque mondiale évalue à 1,4 milliard le nombre de personnes dans le monde qui survivent dans un état de pauvreté extrême. Le nombre de celles qui se meurent de faim est de près de un milliard¹⁸ ». La réponse du gouvernement fédéral est tout sauf une aide au développement. De plus :

Il y a 450 millions de petits agriculteurs en Afrique, en Asie et en Amérique latine dont la production soutient deux milliards de personnes. La chute de l'APD (aide publique au développement), le *dumping* et le protectionnisme agricole du Nord, avec changements climatiques à la clé, ont laminé l'agriculture du Sud. Il a fallu les émeutes de la faim survenues l'année dernière pour prendre conscience de l'ampleur du désastre¹⁹.

5. Le flou artistique des libéraux

Depuis sa débandade aux élections de 2008, le PLC cherche à reconquérir le Québec. Pour ce faire, son nouveau chef, Michael Ignatieff, tente de séduire les adéquistes, les conservateurs déçus de Stephen Harper et d'attirer les souverainistes qui ne veulent plus être dans l'opposition. « Les Québécois ne méritent pas d'être dans l'opposition permanente à Ottawa. Leur place est au pouvoir » a déclaré Michael Ignatieff lors de la réunion du Conseil général de l'aile québécoise du PLC le 22 mars dernier. Mais il ne dit pas ce qu'il ferait. Tout au plus, se contente-t-il de dire : « Il y aura bien sûr des propositions concrètes pour les Québécois et les Québécoises pendant une campagne électorale. Pour le moment, nous sommes là pour montrer que nous sommes de retour. »

Actuellement, Michael Ignatieff menace de faire tomber le gouvernement s'il n'y a pas une réforme substantielle de l'assurance-emploi, sauf que le comportement des libéraux à la Chambre des communes laisse pantois. La revendication des 360 heures à l'assurance-emploi a été élaborée par le Collectif des sans-chemises, dont est membre la CSQ. De plus, c'est la députée néodémocrate Carole Hughes qui, la

¹⁶ Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, du Niger et du Rwanda.

¹⁷ Alec Castonguay, « L'ACDI se retire de certains pays d'Afrique », *Le Devoir*, 24 février 2009, p. A-3.

¹⁸ Guy Taillefer, « Aide au développement, Perpétuer l'erreur », *Le Devoir*, 27 février 2009, p. A-8.

¹⁹ *Idem*.

première, a présenté un projet de loi portant sur une réforme de l'assurance-emploi qui incluait la règle des 360 heures. Par la suite, le député du Bloc, Yves Lessard, a aussi présenté un projet de loi qui contenait la même mesure. Les libéraux n'ont jamais présenté de projet de loi.

Par contre, en appuyant le budget du gouvernement conservateur, ce parti a cautionné des mesures qui bafouent les droits des femmes en matière d'équité salariale. Prétendant qu'« on a une crise économique aujourd'hui. Cela doit être la priorité », ils ne se sont pas opposés à la mesure prévoyant la réouverture des conventions collectives des fonctionnaires fédéraux. Malgré l'opposition unanime de l'Assemblée nationale contre la création d'une commission nationale des valeurs mobilières, les libéraux ont maintenu leur appui au projet fédéral.

Plus encore, le programme sur lequel le parti devrait s'appuyer est relativement mince. Pour réussir à gruger le vote bloquiste, il ne suffit pas de rappeler chaque fois que c'est le PLC qui a fait la promotion de la reconnaissance de la nation québécoise, il faut préciser comment cela se traduirait dans un gouvernement libéral. C'est quoi un « fédéralisme sans surprise » ? Déjà, il y a lieu de s'inquiéter lorsqu'on entend le nouveau chef du PLC dire vouloir s'engager dans la lutte contre l'analphabétisme, l'éducation de la petite enfance, dans la formation professionnelle et dans la reconnaissance des diplômés étrangers. Doit-on prévoir des querelles sur les champs de compétence ? Dans le même ordre d'idées, qu'est-ce qu'un gouvernement libéral mettrait sur la table pour que le Québec ratifie la Constitution canadienne ?

Finalement, pour être vraiment crédible, le chef Ignatieff devra aussi préciser ce que serait une politique de protection de l'environnement lui qui a tourné le dos au Tournant vert, et qui courtise le vote des Albertains en insistant sur l'apport économique de l'exploitation des sables bitumineux.

La météo politique et sociale²⁰ dans le monde

L'impatience sociale se déploie dans certains pays, notamment en Europe. Au cours du mois de décembre un appel a été lancé sur le blogue Résistance pédagogique pour l'avenir de l'école, dans lequel on pouvait lire : « Nous invitons les enseignants à entrer en résistance ouverte en faisant connaître, par le biais de lettres individuelles ou collectives à leur hiérarchie, leur refus de collaborer au démantèlement de l'Éducation nationale, y compris par la désobéissance pédagogique ciblée ».

Dans plusieurs entreprises, on a assisté à des mouvements de séquestration de dirigeants qui proposaient des plans de suppression d'emplois ou d'arrêt de production ou, encore, à des occupations des lieux de travail dans le but de pouvoir enfin régulariser la situation des sans-papiers.

²⁰ Expression empruntée à l'article « La France rebelle », *Nouvel Observateur*, 12 avril 2009, p. 63-64.

Aux États-Unis, en décembre 2008, après l'annonce de leur licenciement, 240 ouvriers de la société Republic Windows & Doors à Chicago fabricant des portes et des fenêtres ont illégalement occupé leur usine pendant 6 jours. Leur syndicat, plus à gauche que le mouvement ouvrier américain, avait même reçu l'appui du président Obama. Leur audace aura payé : ils ont obtenu 60 jours d'indemnité, le versement de leurs congés payés et la prolongation de leur assurance maladie pendant deux mois. Et dans un pays où tout est mis en œuvre pour détruire le mouvement syndical et briser tout mouvement de contestation syndicale²¹. Toujours dans cet État très touché par la crise, les syndicats et les associations se sont rassemblés pour former une organisation appelée Jobs with Justice.

Ainsi, des millions de personnes aux quatre coins du monde ont pris part aux défilés et aux manifestations organisés à l'occasion de la journée du 1^{er} mai. Les travailleurs ont protesté contre l'impact croissant de la crise économique mondiale sur l'emploi et les revenus. Plus de un million de personnes ont participé aux rassemblements organisés conjointement par des organisations affiliées à la CSI et des centrales syndicales nationales non affiliées en France. Les événements organisés par les syndicats aux quatre coins du monde ont donné lieu à des mobilisations massives, avec des taux de participation records en Allemagne et en Russie. D'autres actions émergent sur le terrain politique. En France, un nouveau parti politique a été créé, soit le Nouveau Parti Anticapitaliste.

Par contre, comme nous l'avions signalé en février dernier, la montée de la xénophobie prend des dimensions inquiétantes, notamment en Grande-Bretagne et en Irlande, alors que les travailleuses et les travailleurs licenciés ou mis en chômage technique militent contre l'embauche de travailleurs étrangers, souvent rémunérés en deçà des salaires alloués aux nationaux. Aux États-Unis, c'est une organisation non gouvernementale, la Coalition for the Future American Worker (CFAW), qui mène une campagne agressive afin d'interdire l'entrée à 1,5 million de travailleurs étrangers.

Préparer l'après-crise : une urgence

1. Les pays du G-20

Les pays du G-20 ont cherché tant bien que mal, avec toute la complexité de leurs divisions, à trouver des manières de « refonder le capitalisme ». Au sortir de leur réunion du début d'avril, force était de reconnaître que les mesures mises de l'avant ne pouvaient empêcher une catastrophe sur le plan écologique, économique et social. Peut-on vraiment considérer que les mesures annoncées permettront de ralentir, voire d'enrayer l'augmentation de l'injustice, de la pauvreté, des écarts entre les riches et les pauvres, entre le Nord et le Sud ?

²¹ Peter Dreier, « À Chicago, la lutte syndicale a payé », *Manière de voir, Le Monde diplomatique*, n° 103, février-mars 2009, p. 56.

Certes, il y a eu la publication par l'OCDE d'une liste noire et d'une liste grise de pays qui pratiquent le secret bancaire et « un engagement des ministres du G-20 de travailler sur les sanctions [...] pour ceux des centres non coopératifs qui ne se mettent pas aux normes²² », mais la moitié des capitaux qui circulent dans le monde aboutissent dans des pays qui n'apparaissent pas sur les listes²³. Il faudra voir comment s'effectuera la mise en œuvre de mesures visant à freiner les salaires des dirigeants d'entreprise. Par contre, il n'y a eu aucune annonce pour une réforme véritable des pratiques du secteur financier. Ce n'est qu'au Sommet de Copenhague que nous pourrons prendre la mesure de l'effet de ces intentions.

Quant aux questions environnementales, le président Obama a créé un forum de l'énergie et du climat, afin de créer les conditions politiques nécessaires pour parvenir à un résultat lors des négociations sur les changements climatiques de l'ONU en décembre prochain.

2. Le « G-172 »

Pendant que les représentants des pays du G-20 et du G-8 discutaient entre eux, ceux représentant 90 % des pays étaient absents, c'est-à-dire le G-172²⁴. Pourtant, « victimes de l'augmentation de la dette des pays riches qui accaparent l'épargne mondiale, du recul du commerce, de la chute du prix des ressources naturelles, de la fuite des investisseurs privés et de la baisse marquée des transferts d'argent en provenance des ressortissants étrangers²⁵ », les pays les plus pauvres de la planète risquent de voir les maigres progrès réalisés fondre comme neige au soleil.

Ainsi, les 391 millions d'Africaines et d'Africains qui doivent vivre avec moins de 1,25 \$ par jour verront leur pouvoir d'achat reculer de 20 % cette année²⁶. Et selon la Banque mondiale, si rien n'est fait pour renverser la tendance, on estime qu'entre 200 000 et 400 000 enfants de plus mourront dans les pays en voie de développement. Cette catastrophe annoncée n'ébranle toutefois pas trop les pays donateurs, car si on se fie aux prévisions de cette institution internationale, « les pays pauvres pourraient devoir se passer d'un cinquième, ou 20 milliards, de l'aide qui leur avait été promise²⁷ ».

3. Les restructurations importantes du marché du travail

Alors que se déroulait la rencontre du G-20, le G-8 social intitulé « People First », qui s'est tenu à Rome, réunissait les ministres du travail. L'objectif visé était la mise

²² Catherine Fay De Lestrac, « 42 territoires sous l'Épée de Damoclès », *Le Devoir*, 1 et 2 avril 2009, p. B-1 et B-5.

²³ Les États du Delaware et du Wyoming n'apparaissent pas sur les listes et pourtant...

²⁴ Cette appellation a été formulée par Abou Diauf et Kamales Sharma, respectivement secrétaire général de la Francophonie et secrétaire général du Commonwealth.

²⁵ Éric Desrosiers, « La 3^e vague », *Le Devoir*, 16 mars 2009, p. A-5.

²⁶ *Idem.*

²⁷ *Idem.*

en œuvre d'un pacte social de protections sociales. Selon le Bureau international du travail, la crise aurait fait augmenter de 51 millions le nombre de chômeurs.

Selon les dernières données de l'OCDE, le travail au noir concerne plus de la moitié de la population active mondiale, soit 1,8 milliard de personnes, donc plus de la moitié de la population mondiale. Travailler au noir c'est ne pas avoir de contrat de travail ne pas être couvert par les protections sociales, ne pas bénéficier du salaire minimum, là où il existe, ni être couvert par les législations du travail prescrites dans chaque pays. Cette réalité frappe plus durement les pays en développement (et dans ces pays, les femmes, les jeunes et les personnes âgées) diminuant ainsi de manière significative les chances d'atteindre les objectifs du millénaire en matière de lutte à la pauvreté.

Dans les pays de l'OCDE, dont le Canada, on observe une hausse constante du travail autonome et des formes atypiques de travail. Selon une recherche menée par Philippe Hurteau, de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques, « depuis 1997, le taux d'emplois sans sécurité ni permanence a augmenté de 11,5 %. La part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total a progressé de 25 % par rapport aux années 1990. Le double emploi a lui aussi augmenté depuis 20 ans²⁸ ».

Plus encore :

Entre 2005 et 2008, de 4 900 à 7 175 emplois ont été perdus au Québec en raison des délocalisations. Ce nombre relativement limité cache une réalité qui tend à faire diminuer les revenus des travailleurs et travailleuses du Québec : près de 17,5 % de l'emploi total est considéré à risque de délocalisation, ce qui explique l'utilisation répétée de cette « menace » par la partie patronale lors de négociations. L'objectif est d'utiliser une menace mal définie – la délocalisation – afin de soutirer des concessions aux salarié-e-s²⁹.

4. Pour une mise en œuvre de solutions structurantes

Plusieurs analystes nous invitent à une critique fondamentale du système économique, cette logique qui « conduit à une augmentation exponentielle du profit de la production, de la consommation des innovations technologiques ». Au Québec, un sociologue, Michel Freitag, pose un diagnostic sévère de la logique capitaliste. « C'est un cycle de dégradation qui s'engendre lui-même. Or, la planète ne peut plus le supporter, elle est finie. Aujourd'hui, on ne peut plus produire et consommer plus. On ne peut qu'essayer de partager plus et de consommer moins. » Il en appelle dans son livre *L'impasse de la globalisation*³⁰ à inventer des

²⁸ Alexandre Shields, « L'épée de Damoclès de la délocalisation », *Le Devoir*, 17 avril 2009.

²⁹ Philippe Hurteau, *Mondialisation et délocalisation d'emplois*, Rapport de recherche, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, avril 2009, p. 3.

³⁰ Michel Freitag, *L'impasse de la globalisation, Une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, Écosociété, 2008, 415 p.

systèmes pour réguler les questions là où elles se posent. Pour lui, il y a des questions qui doivent se régler à un niveau local, voire familial, et au niveau national.

En fait, ce que ces crises devraient nous permettre de réaliser c'est la réhabilitation de l'État comme gardien du bien commun et initiateur de mesures régulatrices permettant de soumettre le développement économique, la croissance et la production de la richesse à des impératifs de développement viable et d'équité sociale. Au niveau international, il n'est pas utopique de penser à la mise en œuvre d'un pacte global de protection sociale qui permettrait d'assortir une partie de l'aide internationale à la mise en œuvre d'une conditionnalité sociale, c'est-à-dire la protection des plus vulnérables par des filets de sécurité sociaux.

Il importe de limiter l'érosion des régions, c'est-à-dire de contrer la tendance lourde à la désappropriation des activités économiques et, comme le signale si justement Marc-Urbain Proulx, professeur d'économie à l'Université du Québec à Chicoutimi, de développer une politique publique appropriée qui puisse intervenir stratégiquement au-delà du saupoudrage de nombreuses mesures³¹.

Sans délaissier les initiatives de redistribution qui demeurent essentielles, il faut redonner au travail sa place comme principal outil de partage de la richesse. En effet, toutes les travailleuses et tous les travailleurs ont droit à un salaire décent issu d'un travail décent. Et celui-ci n'existe pas sans liberté d'association et d'organisation ! Plus encore, une idée fait son chemin, celle d'un *Green New Deal*, soutenue par le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), de même que par l'Organisation internationale du travail dans le rapport sur les emplois verts. Ces organisations internationales réclament la mise en œuvre de projets écologiquement responsables qui permettent de créer des emplois tout en assurant la protection de l'environnement.

Finalement, nous avons un rendez-vous important, le Forum social québécois qui se tiendra du 9 au 12 octobre à Montréal. Sous le thème *Une autre Québec est en marche*, ce Forum se développe autour de deux axes transversaux soit Inventer le Québec de demain et Résistances et alternatives aux oppressions capitalistes, patriarcales, racistes et homophobes.

³¹ Marc-Urbain Proulx, « La richesse des régions », *Le Devoir*, 11 mai 2009, p. A-7.